

Jours de fractionnement ?

Aux AESH de décider !

Autoévaluation » des AESH ?

Inacceptable !

Temps partiel imposé, précarité,

ça suffit !

Compte-rendu et interventions

du Snes-FSU Academie de Lille

en Groupe de travail "gestion des AESH" du

21/01/2022



Augmenter la quotité, oui ... mais jusqu'au temps plein !

Un des objectifs affichés par le Rectorat est d'augmenter la quotité des contrats de moins de 24h à 24h.

Rappelons que cette situation ne nous satisfait pas puisque la FSU demande un temps d'accompagnement élève équivalent à un temps plein !

Jours de fractionnement : c'est aux AESH de décider !

Nous sommes intervenus sur la possibilité qui doit être laissée aux AESH de prendre leurs jours de fractionnement ponctuellement ou de choisir de les annualiser comme cela leur a été imposés cette année.

Le rectorat se dit à l'écoute ... Le Snes et la FSU se feront entendre !

« Autoévaluation » des AESH ? Inacceptable !

Le Rectorat souhaite mettre en place une fiche d'autoévaluation remplie par l'AESH et une fiche remplie par l'enseignant.e ...

Ces fiches semblent avoir été élaborées par le Rectorat avec une représentante UNSA. Ces fiches ne nous ont pas été présentées. Nous avons exprimé notre désaccord total avec ce type d'évaluation.

Le rectorat tarde à appliquer la règle de l'arrondi supérieur ... et les AESH paient les pots cassés !

Suite à l'entêtement du rectorat de ne pas arrondir le pourcentage de la quotité de travail à l'arrondi supérieur, celui-ci a dû régler la rétroactivité depuis septembre 2019 aux AESH concernés.

Nous avons signalé le mépris dont a fait de nouveau preuve le Rectorat envers les AESH en anticipant pas le fait que ce rattrapage en une fois entraînerait une perte de certaines prestations. Un exemple s'il en fallait qu'il n'y a pas de réelle prise en compte de la précarité des AESH.